



13^e RALLYE DU BAS VIVARAIS - 3^e RALLYE VHC 3^e RALLYE VHRS

BRIEFING CONCURRENTS

CODE DE LA ROUTE

Plus que n'importe quel usager, vous devez respecter scrupuleusement le code de la route notamment dans sa partie infractions comportementales (respect des limitations de vitesses, des lignes blanches, des stops...) mais également dans son domaine administratif (éclairages avant et arrière, klaxon...). Les forces de l'ordre, engagées dans la surveillance des parcours de liaison et dans le respect du code de la route seront attentives à votre comportement et sanctionneront toutes les infractions constatées. La contravention sera portée sur votre carnet d'infraction et la Direction de course informée en temps réel. De plus les juges de fait peuvent à tout moment vous faire convoquer devant le collège des commissaires sportifs en cas d'infraction au code de la route.

PORT DU CASQUE

Rappel : Le port du casque est interdit en parcours de liaison (comme vous l'indiquent les panneaux en place avant le CH et après le Point Stop)

PARC D'ASSISTANCE

Rappel : Vous devez respecter scrupuleusement une vitesse de 30 km/h dans les parcs d'assistance, protéger l'environnement (bâches obligatoires sous la voiture de course et tout véhicule stationné dans le parc d'assistance) et posséder un extincteur (Cf. Règlementation générale) en état de fonctionnement visible et accessible au poste d'assistance.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ARRET EN COURS D'EPREUVE SPECIALE

(Panne mécanique ou sortie de route sans gravité)

VOUS DEVEZ :

Dégager la route pour permettre le passage des autres concurrents.

Si le véhicule gêne, **METTRE LE TRIANGLE DE SIGNALISATION** en amont à une distance suffisante à l'intention des concurrents suivants.

**LEUR PRESENTER LE DOCUMENT OK SI TOUT VA BIEN,
LEUR PRESENTER LE DOCUMENT CROIX ROUGE EN CAS DE BESOIN D'ASSISTANCE
MEDICALE ,
DANS TOUS LES CAS, PREVENIR LE PC COURSE PAR TELEPHONE.**

VOUS NE DEVEZ PAS :

BLOQUER LA ROUTE (si un passage existe, si minime soit-il, même en empiétant sur le bas côté, le laisser libre).

En bloquant une ES, vous retardez l'arrivée des secours, vous perturbez le déroulement du rallye et vous encourez une lourde pénalité.

Si la voiture gêne, si elle est arrêtée en trajectoire, si elle constitue un danger, c'est au Directeur de course de faire intervenir une dépanneuse.

La dépanneuse de l'organisation sert uniquement là pour dégager la route de course lorsqu'elle est totalement obstruée. En aucun cas elle est à la disposition des concurrents, elle a pour unique mission de dégager la route à la demande du Directeur de Course. Vous ne pouvez exiger son intervention.

PRENDRE L'INITIATIVE D'APPELER LES SECOURS SANS RAISON URGENTE VALABLE.

Vous pourriez immobiliser des moyens de la course qui pourraient être plus utiles ailleurs sur une intervention plus grave. Vous avez toujours la possibilité de consulter le médecin du PC ou attendre la voiture balai pour exprimer votre souhait d'être examiné.

QUITTER LES LIEUX si vous êtes responsable d'un accident impliquant des spectateurs. Il vous faut attendre sur place l'arrivée des services de Police ou de Gendarmerie.

ACCIDENT SUR PARCOURS DE LIAISON

Faire un constat amiable.

En tant que concurrent, vous êtes assuré par l'organisateur du rallye pour les dommages causés au tiers.

Sur le formulaire à la place de l'assuré, noter l'intitulé du rallye et à la rubrique « conducteur », mettre vos coordonnées en précisant votre N° de concurrent. Remettre le constat à la direction de course.

RAPPELS IMPORTANTS

UN TRIANGLE signale une voiture arrêtée au bord de la route et qui peut gêner votre passage.

UN DRAPEAU JAUNE AGITE signale un DANGER avec risque de devoir stopper.

VOUS ETES SOUMIS AU RESPECT DU CODE DE LA ROUTE sur les secteurs de liaison. Toute infraction constatée par les services de Police ou de Gendarmerie peut être aggravée par le pouvoir sportif, voire entraîner l'exclusion de l'épreuve.

VOUS ETES RESPONSABLE des pointages et indications portées sur votre carnet de contrôle.

VOUS ETES RESPONSABLE des actions de votre équipe d'assistance pendant toute l'épreuve.

VOUS DEVEZ RESPECTER les commissaires et les cibistes ainsi que l'ensemble des officiels.

RESTITUTION DE LICENCE

Vous devez toujours être porteur de votre licence sportive. Tout licencié blessé ou non dont l'accident a entraîné l'intervention des secours est désormais tenu de restituer sa licence à la FFSA.

Cette mesure s'applique indistinctement que l'intervention des secours ait été demandée par les officiels, l'équipage, leurs ayants droits ou leurs accompagnateurs. En cas de refus des sanctions pourront être appliquées par le pouvoir sportif.

REINTEGRATION DANS LE RALLYE :

Conforme à chacun des règlements particuliers : il n'est pas prévu de réintégration dans le rallye Moderne, pour le VHC la réintégration est possible conformément à la réglementation F.F.S.A. en vigueur.

NUMERO PC COURSE 04 58 16 01 08

**MERCI ET BON RALLYE
LA DIRECTION DE COURSE**